

COMMUNE DE SAALES
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 13

Nombre de conseillers
présents : 10 et 2 procurations

Séance ordinaire du 21 Mars 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 14 Mars 2013.

Membres présents : Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Dominique LIEBMANN, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN.
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE et Vincent FROEHLICHER.

Membres absents ayant donné procuration : Serge SCHMITT a donné procuration à Claude BRIGNON, Renaud FAUSSER a donné procuration à Dominique LIEBMANN

Membres excusés : /

Membre non excusé : Jean-Pierre GASS

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2013 – 021 - OBJET : Budget primitif - Année 2013

Le Maire soumet à l'examen et au vote les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013, lesquels budgets ont été arrêtés comme suit :

Budget primitif de la Commune - exercice 2013

Dépenses de fonctionnement	1 001 041,00 €
Dépenses d'investissement	2 352 737,00 €
Recettes de fonctionnement	1 001 041,00 €
Recettes d'investissement	2 352 737,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2013 de la Commune

2013 – 022 - OBJET : Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2013 :

▪ Taxe d'habitation	15.72 %
▪ Taxe foncière (bâti)	9,17 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	22.20 %
▪ CFE	11.43 %

2013 – 023 - OBJET : Vote des subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les allocations et subventions suivantes au cours de l'exercice 2013 :

▪ Compte 657361 - Coopérative scolaire	500 €
▪ Compte 657362 - Subvention au CCAS	6 460 €
▪ Compte 6574 - Subvention au Groupement d'Action Sociale	1 900 €
▪ Compte 6574 - Subventionnement aux associations locales :	
- Amicale des Sapeurs Pompiers	460 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers (Bal du 14 juillet)	305 €
- La Fraternelle saâloise	460 €
- Association pour la promotion de la culture fruitière en Montagne	240 €
- La récré des aînés saâlois	200 €
- Amicale des maires du canton	250 €
- Association des Amis du mémorial	60 €
- Entraide Haute-Bruche	210 €
▪ Compte 67441 - Subvention au SPIC/Chaufferie	2 471 €
▪ Compte 6745 - Subventions aux personnes de droit privé	
- Primes à la construction	1 200 €
- Amélioration à l'Habitat	5 000 €

2013 - 024 - OBJET : Voirie RD 146 : Caniveaux

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux sur les caniveaux de la RD 146.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise DORSCH pour un montant total de **5 923.90 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 - 025 - OBJET : Voirie Rue de la Croix : Bordures

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux sur les bordures de la rue de la Croix au niveau de la laiterie du Climont.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise DORSCH pour un montant total de **6 844.50 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 – 026 - OBJET : Voirie Rue de la Croix : Enfouissement des eaux pluviales

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser dans la rue de la Croix des travaux d'enfouissement des eaux pluviales.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise BARLIER pour un montant total de **1 809.40 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 – 027 - OBJET : Rue du Chêne : Récupération des eaux de ruissellement

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement dans la rue du Chêne pour récupérer les eaux de ruissellement.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise BARLIER pour un montant total de **2 067.52 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 – 028 - OBJET : Rue du Chêne : Fossé

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement dans la rue du Chêne pour consolider le fossé.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise BARLIER pour un montant total de **5 982.23 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 – 029 - OBJET : 22 Grand'Rue : Accès Handicapés

Le Maire expose au Conseil la possibilité d'obtenir une subvention pour améliorer l'accès handicapés du 22 Grand'Rue desservant la pharmacie.

Pour ce faire, un devis a été réalisé auprès de l'entreprise VOINSON pour un montant total de **3 500 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide de la Région et du Conseil Général la plus large possible pour ce programme.

2013 – 030 - OBJET : Ecole : Luminaires et alarme

Le Maire expose au Conseil la possibilité d'obtenir une subvention pour changer les luminaires d'une salle de classe et mettre aux normes l'alarme incendie.

Pour ce faire, des devis ont été réalisés auprès de l'entreprise Daniel GERARD pour un montant total de **3 538.75 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général la plus large possible pour ce programme.

2013 – 031 - OBJET : 39 Grand'Rue : Porte d'entrée d'un appartement

Le Maire expose au Conseil la nécessité de remplacer la porte d'entrée de l'appartement du rez-de-chaussée.

Pour ce faire des devis ont été réalisés auprès de l'entreprise LAVIGNE pour un montant total de **2 390 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide de la Région la plus large possible pour ce programme

2013 – 032 – OBJET : VVF : Convention

Le Maire expose que le chantier du VVF tire à sa fin et que le montant définitif des travaux est connu.

Il convient donc de passer une convention avec VVF. La signature de cette convention est d'ailleurs exigée par les bailleurs de fond et les collectivités territoriales pour solder les subventions accordées.

Des négociations ont eu lieu avec la direction de VVF afin de s'accorder sur un modèle de convention. Il convient de l'amender en y intégrant les conditions financières liées au prêt souscrit auprès du Crédit Mutuel comme suit :

« Le loyer annuel HT sera égal aux échéances de l'emprunt contracté par la Commune de Saâles auprès de la CMDP d'un montant de 850 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4.25 % et une échéance annuelle de 63 152.36 €. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention
- **AUTORISE** le Maire à la signer

2013 – 033 - OBJET : Ligne de trésorerie : Renouvellement

Le Maire expose au Conseil l'intérêt de renouveler la ligne de trésorerie permettant de financer les travaux importants du VVF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour une période d'un an selon les conditions annexées à la présente.

2013 - 034 - OBJET : VVF : Avenants

- **Lot n°11 : Avenant n°01**

Le Maire présente au Conseil un avenant concernant les travaux pour la rénovation du VVF.

Cet avenant tient compte aussi bien des moins-values que des plus-values résultant de l'avancement des travaux et des modifications qui sont apparues nécessaires à la bonne réalisation du projet :

- **Lot n° 11 SOLS SOUPLES** : Entreprise **FRIEDRICH** présente un avenant positif de **611.83 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'avenant n°01 proposé.

- **Lot n°19 : Avenant n°01**

Cet avenant tient compte aussi bien des moins-values que des plus-values résultant de l'avancement des travaux et des modifications qui sont apparues nécessaires à la bonne réalisation du projet :

- **Lot n° 19 MOBILIER** : Entreprise **RONDY FORESTIER** présente un avenant négatif de **880 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant négatif n°01 proposé.

2013 – 035 – OBJET : Acquisition d'un terrain
--

Le Maire présente au Conseil le courrier de Monsieur Frédéric Parizet qui propose de vendre à la commune une bande de terrain d'un peu plus d'1 are de sa parcelle cadastrée section 04, parcelle 211 afin d'élargir le chemin rural et faciliter ainsi le passage des engins agricoles.

Le prix d'achat demandé par Monsieur Parizet est de 157.77 € l'are.
Les frais de bornage étant à la charge de la commune.

Plusieurs conseillers font valoir que l'achat par la commune de cette bande de terrain ne répond pas au critère d'intérêt général.

Le Conseil Municipal se range derrière cet avis et après en avoir délibéré avec 11 voix contre et une abstention (Jean VOGEL) :

- **REFUSE** la proposition de Monsieur Parizet.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.